



## **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien- d'Irlande tenue le 15 novembre 2021 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande siège à huis clos tout en respectant les distanciations sociales (distance physique de 1 mètre entre les personnes) et l'interdiction au public pour le moment.

La municipalité doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (ex : publication d'un enregistrement audio).

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères :

- |                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté       | 4- Alex Vachon  |
| 2- André Mercier   | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Madame Jessika Lacombe, mairesse, mesdames Mélissa Turgeon, Marina Lemay, conseillères, et messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau, Alex Vachon conseillers, déposent leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

Après une minute de silence, la séance commença à 20 heures.

**NO-2021-11-137**

**LECTURE DE L'ORDRE  
DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 novembre 2020 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Avis de motion du projet de règlement fixant le taux de taxes foncières, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages
5. Décompte progressif no 3 RIRL-Travaux 7<sup>e</sup> Rang
6. Commandite Club des motoneigistes du Lac William
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de question (s)
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

**NO-2020-11-138**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTREAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, telle que lue et inscrite au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2020-11-139**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET  
DE L'ÉTAT DES REVENUS  
ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'octobre 2020, totalisant 71 417.05\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 40 à 44, totalisant 9 977.97\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration

3 813.40\$

Police	18 121.00\$
Voirie	750.38\$
Déneigement stationnement	2 292.22\$
Station pompage	
Eau potable	629.48\$
Ordures	4 188.66\$
Halloween et sentier	1 149.97\$
Eaux usées	649.39\$
Surveillance et Travaux RIRL	31 425.37\$
Remises gouvernementales	4 289.51\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés pour le mois d'octobre 2020 ainsi que les états comparatifs des revenus et dépenses exigés par l'article 176.4 du Code municipal.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2020-11-140**

**AVIS DE MOTION (PROJET  
DE RÈGLEMENT FIXANT LE  
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE  
DE SERVICES ET DU TAUX  
D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, CARL CROTEAU a demandé un règlement fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2021.

Une demande de dispense de lecture est également faite pour ce règlement.

**NO-2020-11-141**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3  
PROJET RIRL-TRAVAUX 7<sup>E</sup> RANG**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Considérant que** les travaux du projet « Travaux de pavage et remplacement de ponceaux-7<sup>e</sup> Rang »;

**Considérant que** ce décompte représente le total des travaux réalisés au 31 juillet 2020;

**Considérant que** la retenue contractuelle de 10% est ramenée à 5%, tel que mentionné au devis;

**Considérant que** la présente recommandation constitue l'acceptation provisoire des travaux;

**Considérant qu'**un an après l'acceptation provisoire des travaux, une visite des lieux sera requise afin de vérifier la conformité des travaux effectués et, le cas échéant, la retenue de 5% sera remise à l'entrepreneur;

**Considérant que** l'entrepreneur devra fournir la quittance des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leur contrat et fournir un cautionnement d'entretien d'une valeur de 10% du montant de la soumission pour une période de deux (2) ans à compter de la date de réception définitive des travaux;

**Dans ce contexte,** SNC Lavalin recommande à la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande le paiement de la somme de 33 587,07\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur des travaux, Pavage Centre Sud du Québec;

ADOPTÉE

**NO-2020-11-142                      ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE  
POUR LE TÉLÉTRAVAIL**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS  
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Considérant qu'**avec le COVID-19, le gouvernement favorise le télétravail;

**Considérant que** la municipalité continuera d'offrir les services aux citoyens, en privilégiant le travail et les communications à distance jusqu'à nouvel ordre;

**Considérant que** le but est de protéger nos employés pour le bon fonctionnement de la municipalité ;

**Pour ces raisons,** les membres de ce conseil acceptent l'achat d'un ordinateur portable au montant de 1 436,04\$ (taxes incluses)

ADOPTÉE

**NO-2020-11-143                      COMMANDITE CLUB DES  
MOTONEIGISTES DU LAC WILLIAM**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU  
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de conseil acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ au nom du Club des motoneigistes du Lac William sur la carte de sentier 2020-2021.

ADOPTÉE

**NO-2020-11-144                      CORRESPONDANCE**

COVID-19

**NO-2020-11-145                      VARIA**

Aucun

**NO-2020-11-146                      PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

Vu l'obligation prévue par l'arrêté ministériel obligeant la publication sur notre site internet d'un enregistrement audio de la séance au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone.

**NO-2020-11-147                      LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 22.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.